

**CONTRAT de RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES
DANS LES PUBLICATIONS MUNICIPALES 2022 - VILLE DE CESSON-SÉVIGNÉ**



Je soussigné :

Représentant de l'entreprise :

Adresse :

Mail (obligatoire) :

Téléphone fixe :

Portable :

N° SIRET :

(Cocher les cases correspondantes et renseigner le montant des insertions du contrat)*

Je vous prie de bien vouloir enregistrer ma demande de réservation d'espaces de publicité dans les publications municipales 2022 suivant les indications portées sur le contrat de réservation.

Je m'engage à régler le montant* des insertions publicitaires, soit €, sur la base des tarifs 2022 selon les conditions prévues à l'art. 6 des conditions générales d'insertions publicitaires.

À noter : en cas de non-parution du magazine ou de l'agenda, seules les annonces publiées seront comptabilisées.

Les droits sont à acquitter à la PERCEPTION DE CESSON-SÉVIGNÉ à l'adresse suivante :

Trésorerie Principale Cesson
6 mail de Bourgchevreuil
35510 Cesson-Sévigné,

Les droits sont à acquitter dans un délai de QUINZE JOURS suivant la date de leur mise en recouvrement
Tout retard de paiement donnera lieu à la suspension immédiate de la publicité.

J'accepte sans réserve les conditions générales d'insertion publicitaire dans les publications municipales

Cachet, signature de l'annonceur
le :

Date de réception du contrat en Mairie :
le :

Nous vous remercions de bien vouloir adresser vos présents contrats d'insertions publicitaires signés à la :
Direction des Affaires Financières
1 Esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 91707
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex

RAPPELS- cf. : Conditions générales de publicité dans les publications municipales Art. 2 et 4 :
Selon la formule de votre choix, dans tous les cas, doivent impérativement être retournés :
1) votre contrat de réservation d'espaces publicitaires à la Direction des Affaires Financières,
2) vos éléments techniques (encarts publicitaires) au Service Communication.

L'annonceur est engagé au moment de la réception du présent contrat de réservation daté, tamponné et signé au Services Finances de la Ville de Cesson-Sévigné.

CONTRAT DE RÉSERVATION D'ESPACES PUBLICITAIRES

dans le Magazine et l'Agenda 2022 de la Ville de Cesson-Sévigné

Je choisis (Cocher les cases correspondantes) :

FORMATS

◆ Pour parution dans le **MAGAZINE, CIM «Cesson-Sévigné informations-magazine»**

En pages intérieures du MAGAZINE, je choisis le format :

- 1 /10^e (1/8 de page)
 2/10^e (1/4 de page)
 5/10^e (1/2 de page)
 1 page intérieure

Je choisis la 4^e de couverture du MAGAZINE (pleine page)

NOMBRE D'INSERTIONS PAR AN, du 1^{er} janvier au 1^{er} décembre 2022

◆ Pour parution dans le Magazine (sur 11 numéros/an), je choisis :

- 1 insertion/an
 3 insert. /an
 5 insert./an
 7 insert./an
 9 insert./an
 11 insert./an

MONTANT TOTAL d'achat d'espaces publicitaires : € (se reporter à la grille des tarifs 2022).

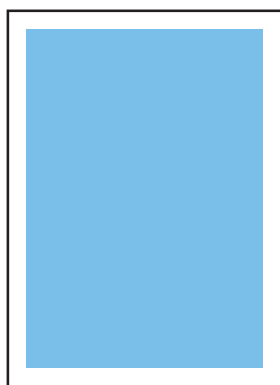
Magazine 1 ^{er} janvier 2022	Magazine 1 ^{er} février 2022	
Magazine 1 ^{er} mars 2022	Magazine 1 ^{er} avril 2022	
Magazine 1 ^{er} mai 2022	Magazine 1 ^{er} juin 2022	Magazine 1 ^{er} juillet 2022
Magazine 1 ^{er} sept. 2022	Magazine 1 ^{er} oct. 2022	
Magazine 1 ^{er} nov. 2022	Magazine 1 ^{er} déc. 2022	

Indiquer dans le tableau les
dates de parution 2022
souhaitées

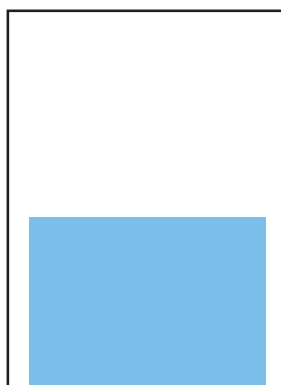
(Cocher les cases correspondantes
dans le tableau).

Pas de parution
du Magazine le 1^{er} août 2022

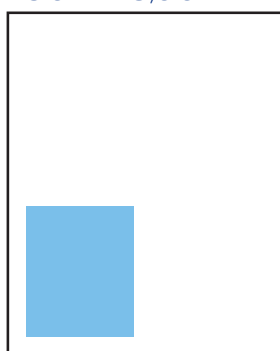
FORMATS ENCARTS PUBLICITAIRES dans le CIM «Cesson-Sévigé Informations Magazine »



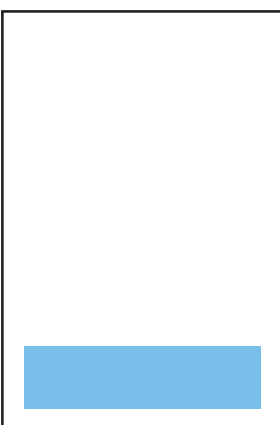
Une page
18 cm x 23,6 cm



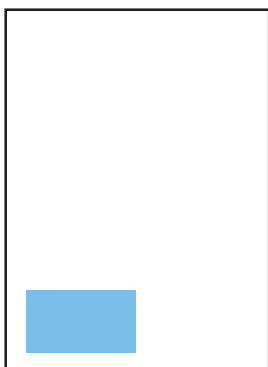
1/2 page
5/10^e = 18 cm x 12,2 cm



1/4 de page vertical
2/10^e = 8 cm x 12 cm



1/4 de page horizontal
2/10^e = 18 cm L x 5,5 cm H



1/8 de page horizontal
1/10^e
= 8,8 cm L x 5 cm H

Le **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM est publié à 11 numéros par an, diffusé tous les 1^{ers} du mois, sauf le 1^{er} août.

Les pages de publicité du **MAGAZINE** Cesson Informations Magazine » CIM permettent l'insertion d'encarts publicitaires

selon plusieurs formats au choix :

- 1 page : 18 cm L x 23,6 cm H
- 1/2 page (5/10^e) : 18 cm L x 12,2 cm H
- 1/4 de page vertical (2/10^e) : 8 cm L x 12 cm H
- 1/4 de page horizontal (2/10^e) : 18 cm L x 5,5 cm H
- 1/8 de page horizontal (1/10^e) : 8,8 cm L X 5 cm H

Vos encarts publicitaires devront respecter IMPÉRATIVEMENT les normes techniques suivantes (précisées à l'Article 4 du contrat d'insertion) :

1/ Fourniture d'un fichier numérique par mail à l'adresse : **communication@ville-cesson-sevigne.fr**

2/ Format d'enregistrement (extension) des fichiers :

- PDF **haute définition**, EPS, TIFF, ou JPEG
- en **300 DPI** (résolution)

3/ Vos publicités doivent être créées par un logiciel de mise en page IN DESIGN, XPRESS, PHOTOSHOP, ILLUSTRATOR, ACROBAT PRO

ATTENTION. Les publicités générées à partir d'un document Word, Publisher, Powerpoint... ne seront pas acceptées.

VOS CONTACTS (informations, renseignements...) :

- modalités techniques : communication@ville-cesson-sevigne.fr
 - contrat : affaires.financieres@ville-cesson-sevigne.fr
- Tél. : 02 99 83 52 00 - Fax : 02 99 83 46 63
Mairie de Cesson Sévigé - CS 91707 / 35517 Cesson-Sévigé cedex

